

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation : **13 février 2026**

Date d'affichage : **20 février 2026**

Nombre de conseillers :

En exercice : **25**

Présents : **16**

Votants : **19**

Formant la majorité des membres en exercice.

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf février à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en salle de la Grange aux Anneaux à Boissy-Sous-Saint-Yon, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc PICHON, Maire.

Étaient présent(e)s : M. PICHON Jean-Marc – Mme MOUNOURY Aurélie – M. IBOUADILENE Francis – M. LOURS Xavier – Mme COURTOIS Cécile – M. GAUTHIER Dominique – M. DA SILVA Frédéric – M. REYNAUD Max – Mme DUCHOSAL Christine – M. DUCHOSAL Frédéric – Mme BLAIZE Sophie – M. DORIZON Maurice – Mme PEDRONO Anne-Marie – Mme BILLEN Carine – M. FAUCHÉ Fabien – M. CHAMPION Patrick.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) :

Mme MOAL Sylvie a donné procuration à M. REYNAUD Max

M. LAURENT Éric a donné procuration à M. PICHON Jean-Marc

M. TISCHENBACH Thierry a donné procuration à M. IBOUADILENE Francis

Absent(e)(s) excusé(e)s :

Mme BONNASSEAU Patricia – Mme SCACCHI Anne – Mme LEROMAIN Nadège – Mme HEMON Alexandra – M. LION Robert – M. Jullian GOFF.

M. FAUCHÉ Fabien a été désigné comme secrétaire de séance.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNÉE 2026

Monsieur Xavier LOURS, 3^{ème} Adjoint à la vie associative, expose au Conseil municipal qu'au titre de l'exercice 2026, l'examen des demandes de subventions de fonctionnement récurrentes aux associations locales a été réalisé en réunions préparatoires animées par la Commission animation du territoire, dont sont issues les propositions ci-annexées.

La commune souhaite poursuivre et accentuer l'accompagnement des associations dans la réalisation de leurs projets et en soutenant leurs actions (soutien financier, logistique et technique).

La commune de Boissy-sous-Saint-Yon affirme ainsi sa politique de soutien actif aux associations locales, véritables actrices de la cohésion sociale et a pour objectif d'offrir aux associations de bonnes conditions pour développer leurs projets quel que soit le domaine d'activités.

Les sommes attribuées ont été déterminées et analysées au vu des demandes formulées sur dépôt de dossier et pièces justificatives, en s'appuyant sur la situation financière et sur les besoins des associations pour faire face à leurs frais de fonctionnement.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les demandes de subventions formulées par les associations,

VU le budget primitif 2026,

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la Commission animation du territoire du 10 février 2026,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réaffirmer et de concrétiser le soutien de la municipalité à la vie associative locale à travers l'aide financière de la commune,

CONSIDÉRANT que les associations participent au développement d'actions d'intérêt local,

ENTENDU l'exposé de son rapporteur, Monsieur Xavier LOURS,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'inscription budgétaire, en vue d'un versement au titre de l'exercice 2026, pour un montant total de 28 400 €.

FIXE, pour l'exercice 2026, la répartition des subventions aux diverses associations et organismes d'intérêt local de la commune à hauteur de 27 600 € selon le tableau ci-annexé.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Boissy-sous-Saint-Yon, le jeudi 19 février 2026.

Le secrétaire de séance,

Fabien FAUCHÉ

Le Maire,

Jean-Marc PICHON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-219100856-20260219-DEL2026-010-D

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/02/2026

